



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT-270

Déposé le : 06.12.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Théâtre du Jorat : garantir l'exploitation à long terme ou baisser de rideau programmé ?

Texte déposé

Résumé

Le bureau du Conseil de Fondation du Théâtre du Jorat a démissionné en bloc à mi-novembre. La cause de cette crise est à trouver, paraît-il, dans le manque de soutien tant cantonal - du Sipal en particulier - que fédéral (OFC) à un avant-projet de rénovation ambitieux présenté au terme de deux années de travail. Cet avant-projet s'est basé sur une étude approfondie déclenchée par les nécessités sécuritaires et fonctionnelles avec le souci constant de préserver l'harmonie et les caractéristiques fondamentales du bâtiment. Dans cette perspective, il visait d'une part à procéder à la consolidation, la restauration, l'assainissement et la mise en conformité du bâtiment lui-même et d'autre part à assurer des conditions adéquates pour que le Théâtre du Jorat puisse exercer son activité artistique sur le moyen/long terme. Une double condition indispensable pour pérenniser la Grange Sublime en tant que théâtre à la campagne, sur le long terme.

Petit rappel historique

Le théâtre du Jorat sis à Mézières, a ouvert ses portes en 1908, le 7 mai très exactement, en pleine campagne et a connu très vite un grand rayonnement grâce à son instigateur : le poète, essayiste et dramaturge René Morax. Il était possible à l'époque de « monter » dans le Jorat, grâce au tout nouveau tram Lausanne-Moudon qui s'arrêtait tout à côté.

Le projet bénéficia au départ d'un coup de pouce d'un conseiller fédéral... vaudois, Marc Ruchet, chef du département de l'intérieur, qui l'appuya fortement. Et ceci devint une tradition : durant de très longues années, des membres du Conseil fédéral ont régulièrement assisté aux premières des représentations données au Théâtre du Jorat, considéré comme un Théâtre de portée nationale. C'est d'ailleurs le conseiller fédéral Hans Peter Tschudi qui lui donna le nom de « Grange sublime », en 1965.

Le bâtiment a été imaginé dès le départ dans la simplicité des matériaux : du bois et des tuiles. A l'extérieur : une grange. A l'intérieur : une cathédrale. Pas de balcons en corbeille, mais une seule grande salle en plan incliné, avec des rangées de bancs parallèles. Une vision avant-gardiste de l'espace théâtral et du lien entre salle et scène couplée à une réelle ambition : au total, 1000 places, ce qui était un défi important pour l'époque. Le défi reste d'actualité, 108 ans après la construction de ce monument. (1)

(1) référence : Le Théâtre du Jorat hier, une aventure culturelle au cœur de l'Histoire suisse.

Aujourd'hui et demain surtout

Sur le plan artistique, le défi a été relevé avec brio. Après un passage délicat en 2007 – la Grange sublime est menacée de faillite mais sauvée de justesse par la Fondation Sandoz – la vocation artistique du Théâtre se porte bien à l'heure actuelle.

La programmation variée permet d'attirer un public large et très diversifié. La saison est à l'inverse de celle des autres théâtres. Elle s'échelonne d'avril à octobre, à la campagne, avec près de 30 représentations, dont des créations. En 2018, 21 productions, dont 5 créations et au total 34 représentations. La fréquentation moyenne est de 80%, avec une très forte majorité d'habitants du Canton de Vaud.

Sur le plan financier, le bilan artistique est équilibré. Le Canton de Vaud soutient, grâce à une convention en vigueur encore jusqu'en 2019 et appelée à se renouveler, l'exploitation artistique avec un montant de 540'000 CHF par année, sur des produits totaux de 2'8 mio. La billetterie rapporte 1,150 mio, le solde provenant de mécènes, sponsors, et autres, dont des contributions de la commune de Jorat-Mézières et des communes du Cercle d'Oron.

Adaptation indispensable du bâtiment

L'exploitation artistique est une chose, la conservation, l'entretien et l'adaptation du bâtiment aux conditions modernes requises pour accueillir convenablement les spectacles d'aujourd'hui et de demain en est une autre. Et c'est là que le bât blesse.

Certes, le bâtiment a été suivi depuis sa construction. Il a été consolidé, modifié – à l'intérieur du moins – et adapté à de nombreuses reprises. Pas suffisamment toutefois pour assurer son exploitation à moyen et long terme. Le Conseil de Fondation - et en particulier le bureau et ses membres démissionnaires – a empoigné le problème ces deux dernières années de manière plus spécifique. L'aspect patrimonial du Théâtre du Jorat a été analysé par un groupe d'experts en 2017 et le constat est là : la statique pose de nombreux problèmes, de sécurité notamment, il y a des fuites récurrentes et les violentes pluies de juin dernier ont provoqué des écoulements d'eau jusque sous les gradins où cette humidité a provoqué l'apparition de champignons. Ceci, pour le bâtiment.

La technique n'est pas en reste : chauffage, ventilation, sanitaire et électricité, tout est insuffisant si ce n'est défaillant et non conforme, en particulier pour le système électrique. Quant aux sanitaires, celles et ceux qui fréquentent le Théâtre du Jorat auront pu apprécier les portacabines extérieures, situées à proximité de la tente de réception. Enfin, la scène actuelle n'est plus adéquate pour bien des spectacles qui pourraient y être présentés.

Au vu de ces éléments, le Conseil de Fondation a mandaté un bureau d'architectes pour faire une étude complète permettant de préserver le bâtiment mais aussi de l'exploiter dans de bonnes conditions sur le long terme. Un avant-projet a été développé avec le groupe d'experts reconnus, auquel participait notamment le conservateur cantonal des sites et monuments. Cet avant-projet portait sur trois interventions importantes, soit sur le bâtiment existant, la cage de scène et les annexes. Une modernisation du fonctionnement scénique était aussi proposée.

Devisé à près de 15 millions et élaboré durant deux ans avec les différentes parties, cet avant-projet n'a – étrangement – pas reçu le soutien attendu au final. Le Sipal ne se serait jamais prononcé officiellement, ce qui aurait retenu l'office fédéral de la culture. L'avant-projet était mort-né, avant toute discussion. Ce qui a provoqué les démissions annoncées à mi-novembre 2018 du bureau de la Fondation.

Au vu de cette situation assez surprenante, et en rappelant que le bâtiment du Théâtre du Jorat est classé monument historique et inscrit en catégorie 1 du patrimoine, j'ai l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Le SIPAL a-t-il communiqué une fois officiellement par écrit au Conseil de Fondation que cet avant-projet ne pouvait pas être soutenu ? Si oui, quand et comment ?
2. Le service des monuments et sites a suivi dès le départ l'élaboration de cet avant-projet. A-t-il à un moment donné tiré la sonnette d'alarme pour indiquer qu'il ne fallait pas continuer dans cette direction ?
3. Enfin, en sachant que l'Etat verse une contribution annuelle de 540'000 CHF comme soutien à l'exploitation artistique et que le bâtiment est classé, le Conseil d'Etat est-il prêt à aider le Conseil de Fondation du Théâtre du Jorat à trouver une solution adéquate à l'adaptation du bâtiment de la Grange sublime aux conditions actuelles nécessaires pour proposer des spectacles dans de bonnes conditions ? Et si oui, de quelle manière ?

Par avance, je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.

Oron-la-Ville, le 4 décembre 2018

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



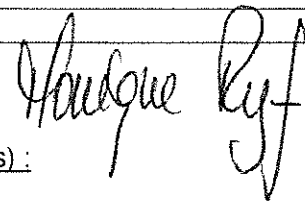
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Monique Ryf

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 6 novembre 2018

Aminian Taraneh

Cherubini Alberto 

Echenard Cédric 

Aschwanden Sergej

Chevalley Christine

Epars Olivier

Attinger Doepper Claire 

Chevalley Jean-Bernard

Evéquo Séverine

Baehler Bech Anne

Chevalley Jean-Rémy

Favrod Pierre Alain

Balet Stéphane 

Chollet Jean-Luc

Ferrari Yves

Baux Céline

Christen Jérôme

Freymond Isabelle

Berthoud Alexandre

Christin Dominique-Ella

Freymond Sylvain

Betschart Anne Sophie 

Clerc Aurélien

Fuchs Circé

Bettschart-Narbel Florence

Cornamusaz Philippe

Gander Hugues 

Bezençon Jean-Luc

Courdesse Régis 

Gaudard Guy

Blanc Mathieu

Creteigny Laurence

Gay Maurice

Bolay Guy-Philippe

Croci Torti Nicolas

Genton Jean-Marc

Botteron Anne-Laure

Cuendet Schmidt Muriel 

Germain Philippe

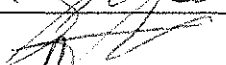
Bouverat Arnaud 

Deillon Fabien

Gfeller Olivier 

Bovay Alain

Démétriadès Alexandre

Glardon Jean-Claude 

Buclin Hadrien

Desarzens Eliane 

Glauser Nicolas 

Buffat Marc-Olivier

Dessemontet Pierre 

Glauser Krug Sabine

Butera Sonya 

Devaud Grégory

Gross Florence

Byrne Garelli Josephine

Develey Daniel

Guignard Pierre

Cachin Jean-François

Dolivo Jean-Michel

Induni Valérie 

Cardinaux François

Dubois Carole

Jaccard Nathalie

Carrard Jean-Daniel

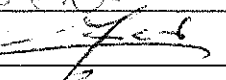
Dubois Thierry

Jaccoud Jessica

Carvalho Carine 

Ducommun Philippe

Jaques Vincent 

Chapuisat Jean-François 

Dupontet Aline

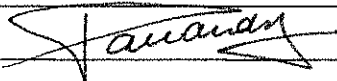

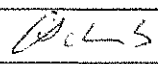
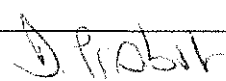
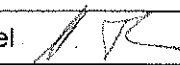
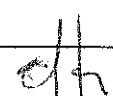
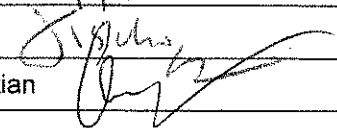
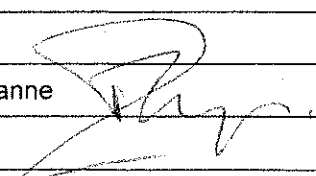
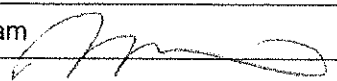
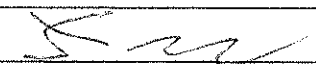
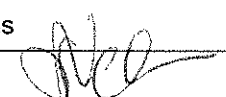
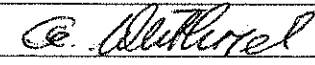
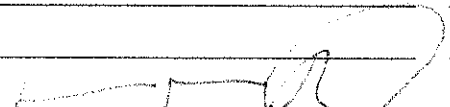
Jaquier Rémy

Cherbuin Amélie 

Durussel José

Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 6 novembre 2018

| | | |
|---|---|--|
| Joly Rebecca | Nicolet Jean-Marc | Ryf Monique |
| Jungclaus Delarze Susanne | Paccaud Yves  | Schaller Graziella |
| Keller Vincent | Pahud Yvan | Schelker Carole |
| Krieg Philippe | Pernoud Pierre André | Schwaar Valérie  |
| Labouchère Catherine | Petermann Olivier | Schwab Claude  |
| Liniger Philippe | Podio Sylvie | Simonin Patrick |
| Lohri Didier | Pointet François | Sonnay Eric |
| Luccarini Yvan | Porchet Léonore | Sordet Jean-Marc |
| Luisier Brodard Christelle | Probst Delphine  | Stürner Felix |
| Mahaim Raphaël | Radice Jean-Louis | Suter Nicolas |
| Marion Axel | Rapaz Pierre-Yves | Thalmann Muriel  |
| Masson Stéphane | Räss Etienne | Thuillard Jean-François |
| Matter Claude | Ravenel Yves | Treboux Maurice |
| Mayor Olivier | Rey-Marion Alette | Trollet Daniel  |
| Meienberger Daniel | Rezso Stéphane | Tschopp Jean  |
| Meldem Martine | Richard Claire | van Singer Christian |
| Melly Serge  | Riesen Werner | Venizelos Vassilis |
| Meyer Keller Roxanne | Rime Anne-Lise | Volet Pierre |
| Miéville Laurent | Rochat Fernandez Nicolas | Vuillemin Philippe |
| Mischler Maurice | Romanens Pierre-André | Vuilleumier Marc |
| Mojon Gérard | Romano-Malagrifa Myriam  | Wahlen Marion |
| Montangero Stéphane  | Roulet-Grin Pierrette | Weissert Cédric |
| Mottier Pierre François  | Rubattel Denis | Wüthrich Andreas  |
| Neumann Sarah | Ruch Daniel | Zünd Georges |
| Neyroud Maurice | Rydlo Alexandre  | Zwahlen Pierre |